



Végéphyll – Association pour la santé des végétaux  
42, rue Raymond Jaclard – 94140 Alfortville  
Tél. 01.81.72.16.29 – Mél : vegephyll@vegephyll.fr

## Adhérer à Végéphyll En tant que Membre Personne morale (membre associé)

**Membre Personne morale (membre associé) Cotisation : 2 100 euros (en 2025)**

La qualité de Membre Personne morale (membre associé) s'acquiert pour toute structure en s'acquittant de la cotisation et après validation du Bureau de Végéphyll.

Le Membre Personne morale **désigne son représentant** pour l'année civile, pour lequel l'adhésion individuelle à Végéphyll est gratuite.

**Voici quels sont les avantages auxquels donne droit l'adhésion en tant que Membre Personne morale (membre associé) :**

- Pour les conférences organisées par Végéphyll (CIRAA, CIMA, COLUMA, COMAPPI, Colloque JEVI, colloque CIETAP, Journée Réglementation, ...) :
  - Le représentant désigné de votre société ou organisme bénéficiera **d'une entrée gratuite par an** pour une conférence Végéphyll, de son choix.
  - **Inviter des personnes** (clients, correspondants...) à tarif préférentiel
    - Attention : cette offre s'applique uniquement aux personnes n'appartenant pas à l'entreprise ou à l'organisme «membre personne morale», et dans la limite de 5 places par année civile.
    - Il vous suffira de contacter Végéphyll et de compléter leur bulletin d'inscription, si possible, un mois avant le début de la conférence pour que leur inscription soit prise en compte.
    - Après la conférence, votre entreprise/organisme sera facturée sur la base des personnes ayant répondu favorablement à votre invitation et ayant renvoyé à Végéphyll leur bulletin d'inscription dans les délais impartis (et ce à 50% du tarif d'inscription non-membre Végéphyll).
  - **Bénéficier pour vos salariés** d'une remise sur le tarif des conférences
    - -10 % s'ils sont adhérents de Végéphyll (à jour de leur cotisation)
    - - 5 % s'ils ne sont pas adhérents de Végéphyll
  - **Bénéficier** d'une remise **de 10 %** sur le tarif des stands pour les conférences.



**Végéphyll – Association pour la santé des végétaux**

42, rue Raymond Jaclard – 94140 Alfortville  
Tél. 01.81.72.16.29 – Mél : [vegephyl@vegephyl.fr](mailto:vegephyl@vegephyl.fr)

- Insérer **2 à 3 diapositives de présentation** de votre entreprise dans le diaporama intersession diffusé lors des conférences.
  - Disposer de la liste actualisée des participants aux conférences avant le début de celles-ci.
- **Pour les formations dispensées par Végéphyll :**
- Bénéficier pour vos salariés d'une **remise de 10 % pour les formations organisées par Végéphyll** sur le tarif diffusé dans le catalogue des formations
  - Faire organiser par Végéphyll des stages en rapport avec la protection des plantes ou l'expérimentation en interne à votre entreprise ou organisme et bénéficier d'un tarif préférentiel (devis à établir avec Végéphyll)
- **Pour les activités de l'Association :**
- Le représentant désigné de votre société ou organisme recevra les diaporamas présentés à la réunion annuelle des Présidents de Commissions.
  - Le représentant de votre société ou organisme sera convié à l'Assemblée Générale et en recevra le compte rendu.